

## **SYTRAL : la procédure d'appel d'offres est contestée!**

**Une entreprise soumissionnaire a contesté la validité des procédures d'appel d'offres du SYTRAL devant le tribunal administratif.**

Elle dit que **les procédures annoncées ne sont pas respectées et qu'elle a été injustement écartée sur le critère « prix », le marché ayant été accordé à une entreprise ayant remis une proposition 2 fois plus élevée !**

La méthode employée par notre SYndicat des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise serait en effet particulière : **les soumissionnaires sont pénalisés quand ils proposent un prix éloigné de l'estimation faite par le maître d'oeuvre, même quand ce prix est mieux disant !** Ainsi l'entreprise qui a tiré ses prix n'a aucune chance de l'emporter, ce qui serait très fréquent !

Que peut-on en déduire quand l'entreprise qui a remporté les marchés était 2 fois plus chère et que son PDG a déjà été condamné pour abus de biens sociaux, trafic d'influence et corruption active ?

**Nos tramways auraient sans doute dû coûter 2 fois moins cher ?**